

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

Délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2023

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-trois mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEVANNE Pascal donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
M. MARINO Salvatore donne pouvoir à Mme CIESLAK Jocelyne

SECRETARE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Votants : 29

FINANCES

1.1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEVEQUE, Responsable Finances et Ressources Humaines.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les différentes pièces comptables, le compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2022,

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

- **POUR :** 21
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTIONS :** 8

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Publiée le 7/8/2023
Affichée le 7/8/2023

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 062-216201731-20230329-DCM202310-DE

Lionel DAVID,
Maire.



Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>